

UN C.C.A.S QUI DONNE LA NAUSÉE !

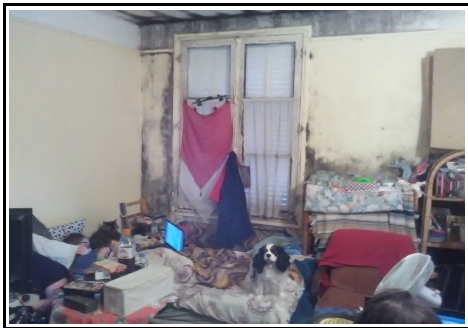
Nous avons dénoncé, et ceci à plusieurs reprises, les conditions de vie de cette famille strépiacquoise logée à titre provisoire depuis 2012 par la mairie dans un local municipal de 12m², sans salle de bain ni cuisine, au-dessus de l'école des Lavandières.

Chaque fois, Madame le maire, nous répondait que nous n'avions pas à nous mêler de ça, que c'était un dossier privé et que cette famille devait être expulsée. Une décision de justice allant en ce sens.

A l'heure où cette famille a reçu un avis d'expulsion par huissier **avec recours à la force publique**, nous nous offusquons de cette mesure car, à chaque fois que cette famille a adressé au CCAS une demande de relogement, ce dernier n'a pas souhaité y donner suite. (ou bien ailleurs qu'à Étréchy)

Étréchy Bleu Marine a décidé de dévoiler au grand jour cette affaire que la mairie tente d'étouffer en jetant à la rue un couple avec enfants qui souhaite seulement qu'on lui attribue un logement social qu'elle veut louer !

LE LOGEMENT MUNICIPAL AU 10 BD DES LAVANDIÈRES EST COMPLETEMENT INSALUBRE !



➔ Les élus d'Étréchy Bleu Marine ont adressé à M. le préfet de l'Essonne le 25 avril dernier une demande afin que ce logement municipal soit classé « insalubre » car l'article 1331-23 du code de la santé publique stipule qu'en cas d'insalubrité d'un appartement, le bailleur doit procéder au relogement des occupants.

Comment une mairie peut-elle continuer à laisser perdurer une telle situation alors que cette famille est au bout du rouleau et que la santé des enfants est menacée par ces conditions de vie indignes de notre époque ? **Quand on pense que les migrants sont logés à nos frais à l'hôtel, quand on pense qu'à un kilomètre se trouve le moulin de Vaux devenu un hôtel social et la mairie, via son CCAS, continue à bafouer cette famille ! Qu'ont-ils fait pour mériter ça ?**

Notre mairie et l'actuelle présidente du CCAS, qui était déjà en place en 2012, sont responsables de cette situation en installant volontairement cette famille de 4 personnes dans ces 12m². Or l'article D 542-14-2 du code de la sécurité sociale fixe à 34m² la surface minimale habitable pour 4 personnes. **Ce local est donc en sur-occupation !**

L'article 1331-22 du code de la santé publique oblige notre mairie à reloger cette famille au vu de cette sur-occupation, ce qui n'a jamais été envisagé puis que la situation perdure !

Madame le maire, quand on publie dans le « Vivre à Étréchy » du mois de mai un article sur le CCAS qui déclare qu'« *en cas de doute sur une situation qui s'avère problématique dans les domaines familiaux, du logement ...une seule consigne : venez trouver le CCAS au plus vite. Il est toujours plus facile de répondre à des difficultés quand elles surgissent, avant que les choses ne se dégradent* », on ne peut que s'offusquer de la chose et ceci prouve tout le mépris que vous avez pour cette famille strépiacquoise!

Le CCAS a pourtant été alerté par le corps médical de la situation sanitaire de cette famille et des conséquences scandaleuses de l'inaction municipale sur la santé de ces personnes !

Les élus d'Étréchy Bleu Marine demandent solennellement d'attribuer un logement social émanant du contingent municipal à cette famille. Si tel n'est pas le cas, nous exigerons la démission de madame BORDE, maire adjointe aux affaires sociales et présidente du CCAS !



NOS PRINCIPALES DÉCISIONS LORS DES DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX

➔ **Modification du nombre d'adjoints au maire** La démission de Mme BATREAU laisse le poste de 4ème adjoint au maire en charge des travaux vacant. Il était proposé de ramener le nombre d'adjoints au maire de 7 à 6. Concrètement, les travaux sont donc sous la tutelle de Mr COLINET qui est déjà adjoint au maire à la Vie Scolaire et au fleurissement de la ville. Il sera épaulé, pour la vie scolaire par Mme MOREAU qui sera donc conseillère municipale déléguée à la Vie Scolaire et par M. VOISIN, conseiller municipal délégué aux travaux.

Nous trouvons que passer de 7 à 6 adjoints était une source d'économie pour le contribuable. Mais finalement, la pléthore de conseillers municipaux délégués à un domaine efface cet effort municipal, sachant que notre sécurité est déjà la charge d'un conseiller municipal délégué. Nous nous sommes abstenus !

➔ **Subvention au centre communal d'action sociale (CCAS)**. Il était proposé de consentir au versement anticipé d'une partie de la subvention 2016 dès le mois de janvier au centre communal d'action sociale pour lui permettre de disposer des moyens d'honorer toutes ses obligations. Cette disposition s'imposait pour tenir compte du décalage dans le versement des loyers.

Nous avons demandé de combien était la subvention totale du CCAS et il nous a été répondu que le budget n'était pas encore décidé donc le montant de cette subvention n'était pas encore fixé ! Encore une fois, on vote dans le flou le plus total. De plus, alors que nous sommes déjà en février, on doit valider un versement de janvier. Pourquoi passer par le conseil municipal si ce paiement a déjà été effectué ? Pour combler encore une fois un oubli ? Étant donné que la majorité a tout fait pour que nous ne siégions pas au CCAS, nous nous sommes abstenus !

➔ **Dotations de soutien à l'investissement public local** : Le préfet de département opère une sélection préalable des projets des collectivités locales. Ces projets sont subventionnés à 80% de leur montant. Pour Étréchy, les projets proposés sont :

- Huisseries du groupe scolaire Schumann qui datent de 1950 (157 862 euros)
- Remplacement de la chaudière de Monnet I et II qui date de 1988 (18 634 euros)
- Remplacement de la climatisation de la salle Jean Monnet (55 000 euros)
- Remplacement de la chaudière du stade (19 510 euros)
- Projet d'aide à l'accessibilité des bâtiments publics (31 000 euros)

Nous avons voté Pour !

➔ **Demande de subvention auprès de l'agence de l'Eau Seine Normandie et de la région Ile de France :**

Dans le cadre des engagements de la commune d'Étréchy dans l'entretien de ses espaces verts et de la voirie en « zéro pesticide », il s'avère nécessaire d'acquiescer du matériel alternatif à l'utilisation de produits phytosanitaires permettant de garantir la propreté de la ville.

Pour ce faire, la commune a sollicité un bureau d'étude afin qu'il apporte ses préconisations quant à la gestion différenciée des espaces verts de la commune. Au regard de cette étude, il apparaît que le désherbage thermique des trottoirs présente de nombreux avantages et, après consultation de communes ayant déjà recours à cette technique, le choix s'est porté sur l'achat d'une machine thermique de désherbage par eau chaude d'un montant de 31 050 € HT

Il était proposé de demander à l'agence de l'Eau Seine-Normandie une subvention de 40% et à la région Ile de France, une subvention de 40%

Il aura fallu attendre 2 ans pour que la mairie s'inquiète enfin de l'état de nos trottoirs qui ne sont plus qu'un enchaînement de trous et de mauvaises herbes. Nous l'avions pourtant dénoncé à de nombreuses reprises et comme à l'accoutumée, on nous avait répondu que nous faisons de la « politique politicienne »

Nous n'avions pas attendu que la mairie fasse appel à un cabinet pour lui apporter la solution et cette dernière avait été bien entendu balayée.

Aujourd'hui, ils nous font croire qu'ils ont trouvé la solution !

Nous avons déclaré que cet achat était certes utile, mais il serait plus adéquat que ce bien soit acheté par la communauté de communes. En effet, cette machine ne servira que deux fois par an environ et d'autres communes pourraient être intéressées par ce procédé.

Nous ne voulons pas que cette machine connaisse le même sort que notre nacelle, à savoir une acquisition qui pèse sur les épaules de la commune et que l'on prête aux autres communes. Nous nous sommes donc abstenus sous la désapprobation de la majorité. Nous avons signifié que nous ne nous abstenions pas sur la demande de subventions, mais sur l'acquisition de cette machine qui pèse uniquement sur les épaules de notre commune.

NOUVEAU ! ÉTRÉCHY BLEU MARINE S'OFFRE UN SITE INTERNET

SUIVEZ LES INFOS MUNICIPALES ET INTERCOMMUNALES SUR :

www.etrechybleumarine.fr